MAIRIE LÈGE CAP FERRET

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260212-PM_43_2026-AR

PM N°43/2026

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de LEGE-CAP FERRET,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales ;

Considérant la tempête « NILS » qui a frappé la côte Atlantique et notamment la commune de Lège-Cap Ferret ;

Considérant les nombreuses chutes d'arbres occasionnées par la tempête susnommée, notamment sur la voie dénommée avenue du Truc Vert ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de veiller à assurer la sécurité des personnes ;

ARRETE

Article 1er : La circulation de tous les véhicules sera interdite sur la voie dénommée avenue du Truc Vert, portion comprise entre l'intersection de la route Forestière du Truc Vert et l'avenue de Bordeaux d'une part et l'intersection entre l'avenue du Truc Vert et l'avenue du Milan d'autre part, du :

Jeudi 12 février 2026 à 08h00 au lundi 16 février 2026 à 12h00

Article 2 : Une déviation sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Les services techniques de la ville de LEGE-CAP FERRET sont chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et son bon entretien.

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél. : 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 033-213302367-20260212-PM_43_2026-AR

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville de LEGE-CAP FERRET, le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Arès-Lège-Cap Ferret, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques de la Ville, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pompiers de LEGE, COBAN, AGUR, SIBA, Bureau de Poste de CLAOUEY, CITRAM ANDERNOS.

Fait à LEGE-CAP FERRET, le 12 FEV. 2026

Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint chargé de la sécurité

POLICE MUNICIPALE 33950 LEGE-CAP FERRET

Luc ARSONNEAUD

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.